

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2021/008

Nombre de membres
en exercice : 15

Séance du 25 février 2021

Présents : 10
Représenté : 1
Votants : 11

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de SAINT-MICHEL-DE FRONSAC, convoqué en date du 16/02/2021, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Nathalie ARAUJO, Pascale COLLART DUTILLEUL, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Thierry FAYE, Alain JOUBERT, Sylvie PAPON, Stéphane PATEAU et Elodie TEILLET.

Absents excusés : Ludivine CAZENAVE, Zita DUBOIS, Alexis DURAND (pouvoir à Sylvie PAPON), Mathieu BOUSSOUGANT et Didier THIBAUDEAU.

Secrétaire de séance : Baudouin de LA RIVIÈRE.

OBJET : Demande de subvention FDAEC 2021

Monsieur le maire indique avoir été sollicité par Monsieur Jean GALAND, Conseiller Départemental du canton Libournais/Fronsadais, afin de déposer dès à présent, le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2021.

Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule utilitaire (en remplacement du fourgon PEUGEOT qui ne passera pas au prochain contrôle technique), investissement qui s'inscrit dans le cadre du FDAEC.

Considérant les trois devis reçus (PEUGEOT, RENAULT et CITROEN),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De retenir le devis de la concession PEUGEOT de Libourne dont le montant HT s'élève à 13 497 € et autorise Monsieur le maire à signer ledit devis,**
- **D'adresser un dossier de demande de subvention à Monsieur le Conseiller Départemental afin d'obtenir la subvention de 8 483,70 € € attribuée à notre commune en 2021.**

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 25 février 2021

Jean-Marc DUBOUREAU
Le Maire,